



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

passation

Question écrite n° 14681

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes sur les avantages qui peuvent résulter de la mise en oeuvre des dispositions de l'ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat, aux termes desquels la personne publique en charge d'une mission de service public peut avoir recours à un partenariat privé pour la conception, la réalisation, le financement, l'exploitation et la maintenance d'équipements ou de services publics. Il le remercie de bien vouloir lui faire part de son avis à ce sujet et de lui indiquer l'évolution du nombre de recours à ce type de partenariat depuis la promulgation de l'ordonnance précitée.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14681

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2008, page 245

Question retirée le : 19 février 2008 (Retrait pour cause de question identique)